



LES OUTILS DE L'ADMINISTRATEUR

BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Implantées, arimées sur le territoire depuis des décennies, les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales du secteur Privé Non Lucratif occupent une place singulière aux côtés du secteur public et du secteur privé commercial.

Dans une époque marquée par des évolutions réglementaires et sociétales sans précédents, le modèle Privé Non Lucratif est interrogé sur sa capacité à affronter ces évolutions, à imposer une place marquée par ses

spécificités. Ce mode de gouvernance basé sur l'engagement bénévole doit plus que jamais se fortifier et s'outiller pour occuper sa juste place et consolider son modèle.

Cette formation vise à accompagner la réflexion des administrateurs et à les outiller pour assumer des décisions adaptées et pertinentes.

OBJECTIFS

- Repérer et analyser les éléments de contexte entraînant des responsabilités dans la gouvernance des organisations
- Mieux connaître la gamme des outils à la disposition des administrateurs
- S'appropriier les outils au service de son projet et de ses obligations

CONTENU

Les outils à la disposition des instances

- Le projet associatif, ses domaines et son actualisation
- Les statuts, leurs précisions et leurs évolutions
- La régularité des instances (conseils d'administration / assemblées générales / commissions)
- Le formalisme des instances

Les outils portant sur la responsabilité juridique

- La personne morale et le mandat
- Les différents niveaux de responsabilité
- Les délégations de pouvoirs et de responsabilités
- Les conventions réglementées

Les outils au service de la responsabilité de gestion

- Les indicateurs économiques et les consultations
- Les outils comptables et fiscaux et les obligations

Les outils au service de la formation et de l'animation des administrateurs

- Les outils d'accueil et d'accompagnement des administrateurs
- Les outils de formation et d'animation
- Les outils au service de la transmission



20 mars 2014



La Saline Les Bains



298 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Présidents
- Administrateurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques
- études de cas
- échanges et mutualisation

INTERVENANT

- Directrice de la Vie associative FEHAP



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

Intitulé du stage : LES OUTILS DE L'ADMINISTRATEUR - BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Date(s) : 20 mars 2014

Lieu : La Saline Les Bains

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION RIB - 42559 00020 51020014969 62

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.